



CONTRAT DE LOCATION

Date d'arrivée :/...../2026

Date de départ :/...../2026

23 Rue des Acacias 74910 Seyssel

Soit : Nuitée(s)

Tel : 06.28.45.60.30 / Mail : contact@campingduhautrhone.com

Entre les soussignés : Camping du haut-Rhône et :

Nom : Prénom :

Adresse :
.....

Tel : Mail :

Nationalité : N° de carte d'identité / Passeport :

Nombre de participants au séjour :

• + de 18 ans : • de 14 à 17 ans : • de 2 à 14 ans : • - de 2 ans :

Type de location	Nuitées	Prix	Total
◊Emplacement étape (RESERVATION NON OBLIGATOIRE)			
◊Emplacement confort 1 pers	18€	25€	
◊Emplacement confort 2 pers	25€	32€	
◊Emplacement confort 3 pers	32€	39€	
◊Emplacement confort 4 pers	40€	47€	
◊Tente collective	18€	21€	
◊Tente Tipi 4 personnes	70€	85€	
◊Cabane 2 personnes	45€	60€	
◊Chalet 3 personnes	67€	83€	
◊Chalet 4 personnes	90€	100€	
Animal de compagnie (hors Tipis)		1 €	
Enfants entre 2 et 14 ans		4 € / 5 €	
Personnes de plus de 14 ans		6 € / 8 €	
Taxe de Séjour par pers (+ de 18 ans)		0,50 €	
Total séjour			
Acompte 30 % : ◊ Esp ◊ Chèque (à l'ordre de C2V LOISIRS) ◊ ANCV ◊ Virement			
Solde à régler à l'arrivée			

Basse saison / Haute saison

Fait à : Le :

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »



RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE

Ce relevé est destiné à tout organisme souhaitant connaître vos références bancaires pour domicilier des virements ou des prélèvements sur votre compte.

CR DES SAVOIE

09/04/2025

CHINDRIEUX

Tel: 0479446012

Fax:

Intitulé du Compte :

S.A.S. C2V LOISIRS
23 RUE DES ACACIAS
74910 SEYSEL

DOMICILIATION

Code établissement	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB
18106	00810	96778874579	55

IBAN (International Bank Account Number)

FR76 1810 6008 1096 7788 7457 955

BIC (Bank Identification Code) **AGRIFRPP881**

Ne remettez ce document contenant vos données personnelles qu'à des personnes de confiance afin de prévenir tout risque de fraude.

Conditions générales de vente

Nous vous demandons de lire attentivement les conditions générales ci-après. Le fait de réserver un séjour implique l'adhésion complète à ces conditions.

Conditions de réservation

La location est personnelle, il est interdit de sous-louer ou de céder l'emplacement à un tiers. La réservation devient effective uniquement avec l'accord du camping, après réception de l'acompte et après réception du contrat de location dûment complété et signé. Le camping Du Haut-Rhône propose des séjours à vocation familiale, au sens traditionnel, les hébergements sont spécialement conçus à cet effet. Le Camping du Haut-Rhône se réserve le droit de refuser toute réservation qui serait contraire à ce principe, ou qui chercherait à le détourner. Les mineurs doivent être accompagnés de leurs parents ou tuteurs légaux.

Avant de retourner le contrat, informez-vous des disponibilités auprès du service de réservation du camping.

Emplacement de camping

Le forfait de base comprend l'emplacement pour la tente, la caravane ou le camping-car pour 1, 2, 3 ou 4 personnes, l'accès aux sanitaires, à la piscine et aux infrastructures d'accueil.

Location

Les hébergements locatifs sont équipés : petits mobilier, oreillers et couverture. Le forfait de base est de 2 à 4 places selon le type de locatifs. Comme le précisent notre brochure et le site internet, chaque hébergement ou emplacement de camping est prévu pour un nombre déterminé de personnes. Pour des raisons de sécurité et d'assurance, le nombre d'occupants maximum ne peut être dépassé. Le Camping du Haut-Rhône se réserve le droit de refuser l'accès au camping aux groupes ou familles se présentant avec un nombre de participants supérieur à la capacité de l'hébergement loué. Les animaux (chiens, chats, lapins...) sont strictement interdits dans les Tipis et autorisés sur les autres emplacements mais devront être tenus en laisse.

Réservation de Groupes

Pour toute demande de réservation de groupe, vous devez impérativement nous contacter par téléphone, par e-mail ou via notre rubrique « CONTACT ». Nous nous réservons le droit d'étudier la demande de réservation avant acceptation ou refus de celle-ci.

TARIFS ET TAXE DE SEJOUR

- Les prix indiqués sont valables pour la saison 2026. Ils correspondent à une nuit et s'entendent en euros, TVA de 10% incluse. Toute modification ultérieure du taux de TVA applicable survenue entre le moment où les tarifs ont été déterminés et la facturation du séjour, entraînera une modification corrélatrice du prix TTC, ce que le client accepte sans réserve.
- Le montant de la taxe de séjour est de 0,50€/jour/personne de + de 18 ans (2026).

CONDITIONS DE PAIEMENT

Pour les réservations effectuées, un acompte de 30% du prix du montant des prestations réservées, doit être réglé dès la réservation. Le solde doit être payé impérativement à l'arrivée. Modes de paiement : CB, Visa, Eurocard, Mastercard, chèques bancaires, ANCV, espèces. Les règlements d'acompte effectués ne seront pas remboursés.

ABSENCE DE DROIT DE RETRACTATION

Conformément à l'article L121-19 du code de la consommation, Le Camping du Haut-Rhône, informe ses clients que la vente de prestations de services d'hébergement fournies à une date déterminée, ou selon une périodicité déterminée, n'est pas soumise aux dispositions relatives au délai de rétractation de 14 jours.

SEJOUR

Arrivée et départ le jour de votre choix.

1. Arrivée

Emplacement camping : arrivée de 15h00 à 19h00. Le raccordement aux bornes électriques doit être fait à l'aide de câbles et prises conformes à la législation en vigueur. Prévoir une longueur de câble de 50 mètres et un adaptateur européen. Le camping n'est pas en mesure de vous fournir le matériel cité ci-dessus. Départ au plus tard à 11h00 pour les emplacements et 10h pour les locatifs. Toute parcelle non libérée à 11h00 entraînera une facturation automatique d'une nuit supplémentaire.

Pour tous les locatifs : arrivée de 15h00 à 19h00. Départ avant 10h00.

L'emplacement "PARKING" de la location est conçu pour un seul véhicule, tout autre véhicule devra stationner en dehors du camping.

Toute arrivée tardive doit être signalée avant 18h00 afin que le camping puisse prendre ses dispositions.

Si vous souhaitez arriver le matin, il faudra appeler le Camping. Tout retard sur l'horaire d'arrivée doit être signalé afin de permettre la conservation de la location. Le gestionnaire se réserve la possibilité de disposer de l'emplacement prévu s'il restait sans nouvelles dans les 24 heures après la date d'arrivée prévue. Les règlements effectués ne seront pas remboursés.

Toute modification du nombre de personnes pouvant entraîner une variation du montant de la redevance en plus ou en moins doit être signalée à l'arrivée (taxe de séjour, personne supplémentaire par rapport à la capacité du locatif...). En cas de déclaration inexacte du client, le présent contrat sera résilié de plein droit et les sommes versées resteront acquises au loueur.

Le camping se réserve le droit de refuser l'accès aux personnes se présentant avec un nombre de participants supérieur au forfait proposé, à la capacité de l'hébergement loué et si les noms ne correspondent pas à l'arrivée.

2. Pendant votre séjour

Il appartient au campeur de s'assurer : le campeur est responsable de la surveillance de ses objets personnels (vélos, etc...). Le camping décline toute responsabilité en cas d'incident relevant de la responsabilité civile du campeur.

Tous les clients doivent se conformer aux dispositions du règlement intérieur. Chaque locataire en titre est responsable des troubles et nuisances causées par les personnes qui séjournent avec lui ou lui rendent visite.

3. Les visiteurs

Pour des raisons de sécurité, les visiteurs devront impérativement s'inscrire dès leur arrivée à la réception avant de rendre visite à un résident. La direction se réserve le droit d'interdire l'accès au camping aux personnes non inscrites.

Les suppléments : tout supplément non déclaré (personne supplémentaire, chien...) et découvert lors d'un contrôle en cours de séjour sera facturé au client depuis la date de son arrivée.

4. Départ

Hébergements locatifs : Au jour du départ indiqué sur votre contrat, l'hébergement locatif doit être libéré avant 10 heures du matin sur rendez-vous pris à la réception. L'hébergement sera rendu en parfait état de propreté, et l'inventaire pourra être vérifié, tout objet cassé ou détérioré serait à votre charge, ainsi que la remise en état des lieux si cela s'avérait nécessaire.

Dans le cas où l'hébergement n'aurait pas été nettoyé avant votre départ, un forfait nettoyage d'une valeur minimale de 30€ vous sera demandé.

Pour tout départ retardé, il pourra vous être facturé une journée supplémentaire au prix de la nuit en vigueur.

ANIMAUX

Les animaux sont acceptés sur les emplacements camping moyennant une redevance payable lors de votre réservation, excepté les chiens de 1ère et 2ème catégorie. Ils doivent être tenus en laisse en permanence. Ils ne devront pas nuire à la tranquillité et à la sécurité des résidents et respecter les règles élémentaires d'hygiène. Ils sont interdits aux abords des piscines et dans les bâtiments. Le carnet de vaccination pour les chiens et les chats doit être à jour.

ANNULATION ET MODIFICATIONS

1. Modification de votre réservation

Le client peut demander la modification de son séjour (camping, date et/ou type d'hébergement) sur demande écrite auprès du camping (courrier ou e-mail) dans la mesure des disponibilités et possibilités. Aucun report ne sera accepté sur la saison suivante. A défaut de modification le client devra effectuer son séjour dans les conditions initiales de réservation ou l'annuler selon les conditions de d'annulation.

- Toute demande d'augmentation de la durée de votre séjour sera réalisée selon disponibilités et selon les tarifs en vigueur.
- Toute demande de diminution de la durée de votre séjour est considérée comme une annulation partielle et sera soumise aux modalités d'annulation et interruption de séjour

En l'absence de message de votre part indiquant un report de votre date d'arrivée, l'hébergement pourra être à nouveau disponible à la vente 24 heures après la date d'arrivée mentionnée sur le contrat, et vous perdrez en conséquence le bénéfice de votre réservation.

2. Prestations non utilisées

Tout séjour interrompu, ou abrégé (arrivée tardive, départ anticipé) de votre fait ne pourra donner lieu à un remboursement quelle que soit la raison invoquée.

3. Annulation du fait du Camping du Haut-Rhône

En cas d'annulation du fait du Camping du Haut-Rhône, le séjour sera totalement remboursé. Cette annulation ne pourra cependant pas donner lieu au versement de dommages et intérêts.

4. Annulation du fait du campeur

Toute annulation d'une réservation doit être effectuée par écrit (courrier ou email) auprès du Camping du Haut-Rhône.

En cas d'annulation plus de 30 jours avant votre arrivée, l'acompte vous sera restitué. Si vous annulez moins de 30 jours avant votre arrivée, il vous sera retenu le montant de l'acompte. Lorsque le séjour est commencé, la totalité du prix du séjour reste acquise au camping.

RÉGLEMENT INTÉRIEUR

Le règlement intérieur doit être signé en même temps que le contrat de location et respecté.

Responsabilité du client contractuel

Le client contractuel de l'hébergement ou de l'emplacement (nom indiqué sur le formulaire de réservation) s'engage à utiliser et faire utiliser par les personnes qui l'accompagnent, les équipements et installations des parcs conformément à leurs destinations et usages normaux. Il s'engage notamment à laisser son hébergement ou son emplacement dans un bon état lorsqu'il le quitte à la fin du séjour. Toute dégradation des locaux, perte ou destruction des éléments mobiliers qui garnissent les chalets, tipis, tente collective ou les bâtiments publics du parc engage de plein droit la responsabilité de leur auteur. Le client contractuel d'un hébergement

ou d'un emplacement est considéré comme personnellement responsable de tous les dommages, pertes, dégradations, troubles ou nuisances causées par les personnes qui séjournent avec lui ou qui lui rendent visite. Le client contractuel de l'hébergement ou de l'emplacement reconnaît avoir pris connaissance du règlement intérieur du camping, et il s'engage à le respecter et le faire respecter par les personnes qui l'accompagnent ou lui rendent visite. Lorsqu'un client trouble ou cause des nuisances aux autres clients ou atteint à l'intégrité des installations communes, le camping se réserve le droit de mettre un terme immédiat à son séjour sans versement d'aucune indemnité et sans préjudice des demandes en réparation que le camping et les tiers pourraient faire valoir à son encontre.

Il en irait de même si le camping devait constater une occupation abusive des hébergements (nombre d'occupants supérieur à la capacité autorisée du locatif). Le client atteste qu'il est titulaire auprès de son assureur d'un contrat responsabilité civile couvrant les dommages causés aux biens loués ou confiés (fournir l'attestation).

Responsabilité du camping

En aucun cas le camping n'assume l'obligation de garde des effets et objets personnels dans l'enceinte du parc.

La responsabilité du camping, au-delà de sa responsabilité légale, ne saurait être engagée en cas de :

- vol, perte, dommage ou dégradation d'effets personnels de quelque nature qu'il soit, pendant ou à la suite d'un séjour.
- panne ou mise hors service des équipements techniques, panne ou fermeture définitive ou temporaire de certaines installations du camping lorsque celles-ci sont indépendantes de sa volonté et liées à des cas de force majeure.
- mesures ponctuelles, prises par la direction du camping, de limitation d'accès à certaines installations, y compris piscine, lorsqu'elles sont rendues nécessaires par le respect des normes de sécurité ou des travaux d'entretien périodique.
- dommages causés ou subis par les véhicules des clients stationnant et circulant dans l'enceinte du camping, même dans l'hypothèse où ceux-ci ont été expressément autorisés à y pénétrer.

DROIT A L'IMAGE

Lors de votre séjour, vous pouvez être photographiés et paraître dans toutes nos publications et tout type de support sans limitation de temps. En cas de refus, vous devez le notifier par lettre recommandée avant votre arrivée.

DONNEES PERSONNELLES

Conformément à la Loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978, le client est informé que les données nominatives ou à caractère personnel signalées comme étant obligatoires recueillies dans le cadre de la réservation sont nécessaires à l'exécution de cette dernière. Le Client bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition à la cession de

ces données à des tiers qu'il peut exercer en s'adressant, par courrier à Camping du Haut-Rhône, 23 Rue des ACACIAS, 74910 Seyssel.

RECLAMATIONS

Toutes les réclamations relatives aux conditions de déroulement du séjour doivent être formulées sur place auprès de la Direction pour permettre à celle-ci de trouver une solution immédiate. Si la réponse ne vous satisfait pas, vous avez la possibilité de saisir le Centre de médiation CM2C en déposant un dossier à :

CM2C

49 rue de Ponthieu

75 008 PARIS

Tel : 01 89 47 00 14

Site internet : <https://www.cm2c.net/declarer-un-litige.php>

Mail : litiges@cm2c.net

Camping du Haut-Rhône, C2V LOISIRS

SASU au capital de 5000€ - Siret 92247497800033 - RCS Thonon - TVA intracommunautaire FR08922474978 -

Chers clients, ces éléments étant nécessaires pour éviter tout malentendu, nous vous remercions de votre confiance et vous souhaitons un agréable séjour.

RETOUR

Tél : 33 (0)628456030

E-mail : contact@campingduhautrhone.com



C2V LOISIRS

**23 Rue des ACACIAS
74910 SEYSEL
Tel : 0628456030**

REGLEMENT INTERIEUR

La signature du contrat de location et le fait de séjourner sur le terrain de camping implique l'acceptation du présent règlement et l'engagement de s'y conformer.

1 Conditions de réservation

La réservation ne sera effective qu'après la réception de votre acompte et du contrat de location qui doit être correctement complété et signé et UNIQUEMENT après réception par le client d'une confirmation de réservation définitive du camping dans la mesure où le séjour est toujours disponible.

Aucun emplacement spécifique n'est réservé.

Toute réservation effectuée dans un délai inférieur à 15 jours avant la date de début du séjour doit être payée intégralement.

2 Conditions d'admission :

Pour être admis à pénétrer, à s'installer ou séjourner sur un terrain de camping, il faut y avoir été autorisé par le gestionnaire ou son représentant (article R331-10). Ce dernier a pour obligation de veiller à la bonne tenue et au bon ordre du terrain de camping ainsi qu'au respect de l'application du présent règlement intérieur.

Nul ne peut y élire domicile. Les mineurs non accompagnés de leurs parents ne seront admis qu'avec une autorisation écrite de ceux-ci.

Une assurance Responsabilité civile est obligatoire.

Dès son arrivée le client doit présenter une carte d'identité ou un passeport et remplir une fiche individuelle de police (article R. 611). Elle doit mentionner :

- Nom et prénom
- Date et lieu de naissance
- N° de carte d'identité ou de passeport
- Nationalité/Domicile.
- Les enfants de moins de 14 ans peuvent figurer sur la fiche des parents.

Le solde du séjour est à régler à votre arrivée sur le camping.

Les arrivées se font à partir de 15H. En cas de retard ou d'arrivée tardive le client doit prévenir le camping.

En cas de non-présentation et sans aucune information de votre part, l'emplacement et/ou la location sera attribué à un autre client dès le lendemain 15h.

3 Conditions de séjour :

La location est personnelle et nominative, elle ne peut en aucun cas être cédée ou sous-louée. En aucun cas le nombre de personnes ne devra dépasser la capacité de la location des hébergements. L'hébergement de plein air et le matériel y afférant doivent être installés à l'emplacement indiqué conformément aux directives données par le gestionnaire ou son représentant.

Tous les services non utilisés mais réservés et soldés ne pourront être remboursés.

Le stationnement se fait uniquement sur votre emplacement et ne doit pas entraver la circulation ni l'installation de nouveaux arrivants. Les véhicules doivent rouler au pas, la circulation est interdite entre 22h et 7h.

Ne peuvent circuler dans le terrain de camping que les véhicules qui appartiennent aux clients y séjournant.

Les visiteurs sont tenus de se présenter à la réception du camping après avoir été autorisés par le gestionnaire ou son représentant, ils peuvent être admis dans le terrain de camping sous la responsabilité des clients qui les reçoivent. Les prestations et installations des terrains de camping sont accessibles aux visiteurs. Toutefois, l'utilisation de ces équipements peut être payante selon un tarif qui fait l'objet d'un affichage à la réception.

Les voitures des visiteurs sont interdites dans le terrain de camping.

Les appareils sonores, les bruits et les discussions doivent se faire dans le respect du voisinage.

Les fermetures de portières et de coffres doivent être aussi discrètes que possible.

Le gestionnaire assure la tranquillité de ses clients en fixant le silence total entre 22h et 7h, sauf autorisation exceptionnelle en accord avec les autres résidents ou soirées d'animations (dates prévues en début de saison) ou soirée du 14 juillet.

4 Réception et affichage réglementaire :

On trouvera à la réception tous les renseignements sur les services du terrain de camping, les informations sur les possibilités de ravitaillement, les installations sportives, les richesses touristiques des environs et diverses adresses qui peuvent s'avérer utiles.

Toute réclamation éventuelle devra être faite dans les 30 jours suivant votre séjour, par lettre recommandée avec accusé de réception. Les réclamations ne seront prises en considération que si elles sont signées, datées, aussi précises que possible et se rapportant à des faits relativement récents.

Le présent règlement intérieur est affiché à la réception et dans chaque locatif. Il est remis à chaque client qui le demande. Pour les terrains de camping classés, la catégorie de classement avec la mention tourisme ou loisirs et le nombre d'emplacements sont affichés. Les prix des prestations sont communiqués aux clients dans les conditions fixées par arrêté du ministre chargé de la consommation et consultables à la réception.

5 Modalités de départ et d'annulation :

Les clients sont invités à prévenir la réception de leur départ dès la veille de celui-ci. Pour prolonger le séjour au-delà de la date de départ convenue, il est nécessaire d'obtenir l'accord de la réception la veille du départ.

Les départs se font pour 11h maximum pour les emplacements et 10h pour les locatifs. Les déchets de toute nature doivent être déposés dans les poubelles en sac fermés à l'entrée principal du camping, merci de faire le tri, des containers prévus à cet effet se trouvent sur le parking du camping. Les emplacements doivent être propres. Les locatifs vidés avec la clef sur la porte.

Il ne pourra être laissé de matériel non occupé sur le terrain, qu'après accord de la réception et

seulement à l'emplacement indiqué. Cette prestation sera affichée à la réception.

En cas d'annulation plus de 30 jours avant votre arrivée, l'acompte vous sera restitué. Si vous

annulez moins de 30 jours avant votre arrivée, il vous sera retenu le montant de l'acompte.

Lorsque le séjour est commencé, la totalité du prix du séjour reste acquise au camping.

Il n'y a pas de remboursement ou réduction possible pour cause de départ anticipé ou d'arrivée tardive quelles qu'en soit les raisons.

6 Tenue et aspect des installations :

Chacun est tenu de s'abstenir de toute action qui pourrait nuire à la propreté, à l'hygiène et à l'aspect du terrain de camping et de ses installations, notamment sanitaires. Il est strictement interdit de jeter dans les toilettes tous produits susceptibles de les boucher.

Il est interdit de jeter des eaux usées sur le sol. Les clients doivent vider les eaux usées dans les installations prévues à cet effet.

Les déchets de toute nature doivent être déposés dans les poubelles en sac fermés à l'entrée principale du camping.

Les plantations et les décorations florales doivent être respectées. Il est interdit de planter des clous dans les arbres, de couper des branches, de faire des plantations. Toute réparation de dégradation commise à la végétation, aux clôtures, au terrain ou aux installations du terrain de camping sera à la charge de son auteur.

Il n'est pas permis de délimiter l'emplacement d'une installation par des moyens personnels, ni de creuser le sol. L'emplacement devra être maintenu dans l'état dans lequel le client l'a trouvé à son arrivée.

L'interdiction de fumer est en vigueur dans les sanitaires. Les mégots ne doivent pas être jetés au sol.

10 Animaux :

Seuls les chiens et chats sont acceptés (1 par emplacement) hors Tipis. Ils ne doivent pas être laissés sur terrain de camping, même enfermés, en l'absence de leurs maîtres, qui en sont civilement responsables. Ils doivent être tenus en laisse obligatoirement et sous surveillance de leurs maîtres. Leurs propriétaires doivent ramasser leurs déjections dans l'enceinte du camping. Les promenades d'hygiène se feront à l'extérieur du camping loin des abords. Le carnet de santé à jour doit être présenté à la réception.

Ne sont pas admis les chiens de 1ère et de 2ème catégorie (même accompagnant un visiteur).

11 Sécurité :

a) Incendie

Les feux ouverts sont interdits. Les réchauds doivent être en état de fonctionnement et ne pas être utilisés dans des conditions dangereuses.

En cas d'incendie, aviser immédiatement le gestionnaire ou son représentant. Les extincteurs sont utilisables en cas de nécessité.

Une trousse de secours de première urgence se trouve à la réception.

b) Vol

Le gestionnaire ou son représentant est responsable des objets déposés à la réception et a une obligation générale de surveillance du terrain de camping. Le camping décline toute responsabilité en cas de vol, d'incendie, d'intempéries. Le locataire doit être assuré pour les risques encourus.

Le client garde la responsabilité de sa propre installation et doit signaler au responsable la présence de toute personne suspecte. Les clients sont invités à prendre les précautions habituelles pour la sauvegarde de leur matériel.

c) Inondation ou rupture du barrage

* Sirène du barrage et avertissement par mégaphone.

* Gardez votre calme, laissez votre véhicule et vos affaires personnelles.

* Suivre A PIED le sens d'évacuation jusqu'au point de regroupement se trouvant sur le parking à l'entrée.

d) Aire de jeux et piscine :

Les enfants doivent toujours être sous la surveillance de leurs parents.

Aucun jeu violent ou gênant ne peut être organisé à proximité des installations. La piscine est un lieu de détente, le baigneur doit se conformer au règlement intérieur de la piscine qui a fait l'objet d'un affichage à l'entrée de la piscine et disponible à la réception du camping.

En cas de non-respect de celui-ci et suivant la gravité du trouble, le gestionnaire ou son représentant pourra décider de l'exclusion temporaire ou définitive du contrevenant.

La piscine est ouverte de 10h à 20h. L'aire de jeux est ouverte de 9h à 22h.

c) Interdiction de recharge des véhicules électriques et hybrides rechargeables.

L'électricité fournie sur les emplacements et dans les locatifs est strictement réservée aux usages domestiques (réfrigérateurs, éclairages, petit appareil). Il est formellement interdit de brancher un véhicule électrique ou hybride rechargeable sur les installations du camping y compris les bornes des emplacements ou les prises des locatifs . Ces équipements ne sont pas conçus pour supporter la recharge de batterie de véhicules ce qui présente un risque important pour la sécurité des installations et pour l'alimentation générale du site.

L'électricité est incluse dans votre tarif, mais en aucun cas pour la recharge de véhicule. Tout contrevenant pourra se voir facturer une indemnité forfaitaire et/ou être débranché sans préavis.

14 Infraction au règlement intérieur :

Dans le cas où un client perturberait le séjour des autres usagers ou ne respecterait pas les dispositions du présent règlement intérieur, le gestionnaire ou son représentant pourra oralement ou par écrit, s'il le juge nécessaire, mettre en demeure ce dernier de cesser les troubles.

En cas d'infraction grave ou répétée au règlement intérieur et après mise en demeure par le gestionnaire de s'y conformer, celui-ci pourra résilier le contrat (article R331-10) de location. En cas d'infraction pénale, le gestionnaire pourra faire appel aux forces de l'ordre.

Fait à Le

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »